

SEANCE DU 26 JUIN 2026

Par suite d'une convocation en date du 19 juin 2026, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 26 juin 2026 à 20 heure et 30 minutes en salle du conseil, sous la présidence du Maire, M. Philippe COSTE.

Etaient Présents : M. COSTE Philippe, Mme BOSDECHER Joëlle, M. BRAJON Sébastien, M. DELAIR Alain, Mme GOURCY Geneviève, Mme THIERY Suzane, Mme SERVENTI Valérie, M. PETITBOUT David, M. DOUSSON Jonathan, M. POUGET Denis, Mme GAUTHIER Alexandra, M. GOULAIS Sébastien.

Excusés* : Mme CONRARD Amandine, M. VIALLE Romain, Mme GOURCY Chloé.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

* Mme GOURCY Chloé donne pouvoir à Mme GOURCY Geneviève.

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 17 AVRIL 2026

M. Le Maire demande à l'ensemble du conseil s'il a bien réceptionné et pris connaissance du compte-rendu de la séance du 17 avril dernier. Le conseil répond par l'affirmative et donne son accord à l'unanimité pour valider le compte-rendu.

2/ DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET GENERAL

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative N°1 du budget général de l'exercice 2026 afin d'ajuster les crédits de la section investissement pour un montant de 18 660 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

3/ DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DU MUR DU CIMETIERE & DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LES EAUX DE PLUIE DU CIMETIERE

Concernant le dossier « Réparation du mur du cimetière », M. le Maire explique au conseil l'avancée du dossier. A ce jour, les dossiers de subvention ont été déposés, (FIC + DETR), concernant les travaux sur le mur et sur la gestion des eaux de pluie à l'intérieur du cimetière. L'enveloppe budgétaire estimative est de 199 318 €.

La commission appel d'offre s'est réunie pour étudier les offres concernant les travaux de maçonnerie. 3 dossiers de candidatures ont été réceptionnés (SANCHEZ, BTP du Livradois et ABS). La commission appel d'offres a retenu la proposition de ABS pour un montant de 79 210.75 € HT, option comprise.

Pour la partie gestion des eaux de pluie à l'intérieur du cimetière, c'est l'entreprise EUROVIA qui a été retenue pour un montant de 82 358 € HT.

Après échange, le conseil municipal valide la proposition de la commission à l'unanimité. Les propositions de ABS et EUROVIA sont donc retenues.

4/ DELIBERATION REORGANISATION DE LA VOIRIE COMMUNALE (2 DOSSIERS)

Dans le cadre des engagements pris par l'ancienne municipalité, M. la Maire propose de délibérer sur deux dossiers de voirie communale, à savoir :

- Section AC 535 à « Le Bouchet » au profit des Consorts PEINCHAUD (77 m²),
- Section AT 379 à « Les Châtoux » au profit des Consorts BOUGNOUX (279 m²).

Le conseil donne son accord à l'unanimité et adopte la délibération correspondante.

Ces deux dossiers feront donc l'objet de vente, via l'office notariale de Maître LABIDOIRE.

5/ DELIBERATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (COMITE DES FETES ET RUCHER DE MARAT)

M. le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle au Rucher communal de Marat de 72.50 € pour le rachat de pièges à frelons.

Il propose également l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € au comité des fêtes pour l'organisation de la fête patronale.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et adopte la délibération correspondante.

6/ DELIBERATION BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES*

Pour faire suite aux interrogations posées lors du dernier conseil municipal concernant la pose d'une station de charge pour les véhicules électriques, la société E55 a été sollicitée et a apporté les éléments de réponses souhaités (coût pour la commune, branchement au réseau, obsolescence du matériel, garantie et dépannage...).

E55 prendrait donc en charge l'entièreté des coûts d'installation de la borne. La commune aurait à sa charge la demande de branchement à ENEDIS (avec une extension de réseau : 1 068 €) et un abonnement à un fournisseur d'énergie (environ 500 €/an).

Après discussion, le conseil donne donc son accord à l'unanimité pour lancer le dossier d'installation d'une borne de recharge sur la place principale, à proximité du restaurant. Celle-ci devrait être installée cette année.

Le 1^{er} adjoint ajoute que cet équipement rendra non seulement service à la population mais sera également un atout supplémentaire pour l'activité Hôtel-Restaurant.

** Attribution d'une autorisation d'occupation temporaire*

7/ DELIBERATION MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL POSTE D'AGENT TECHNIQUE A L'ECOLE

Dans la cadre de la régularisation du temps de travail d'un agent à l'école (passage de 25 h à 28 h), M. le Maire propose d'adopter la délibération correspondante, à savoir la fermeture du poste d'adjoint technique catégorie C à 25 h et l'ouverture du poste d'adjoint technique catégorie C à 28 h.

Le conseil donne son accord à l'unanimité et adopte la délibération correspondante.

8/ DELIBERATION LOGICIEL CIMETIERE

Afin d'améliorer la gestion du cimetière, M. le Maire propose d'adopter la solution logicielle NEOCIM de la société SEDI. Cela permettrait d'apporter un service complémentaire à la population tout en facilitant la tâche de l'agent d'accueil en charge de la partie cimetière. Cela serait également un gage de pérennisation des données, parfois très anciennes.

En signant rapidement, la commune profiterait également d'une remise commerciale, portant le coût de la solution à 9 785.22 €. La société SEDI se chargerait de l'ensemble des formalités, recherches, formation de l'agent et documentations.

Le conseil donne son accord à l'unanimité, adopte la délibération correspondante et charge M. le Maire de valider la proposition commerciale. La solution entrerait en service courant 2027.

9/ DELIBERATION REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

M. le Maire explique que Marat accueille des enfants provenant de communes voisines dépourvues d'école.

Au regard des coûts de fonctionnement de plus en plus importants, M. le Maire propose, comme de droit, de demander une participation aux communes citées (5 enfants pour 2025-2026). Il rappelle que ces frais ne seraient pas demandés aux familles mais aux municipalités.

Pour rappel, le coût de fonctionnement de l'école de Marat avoisine les 100 K€/an, soit une charge d'environ 1 543 € par enfant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord à l'unanimité et charge M. Le Maire d'informer les communes impactées et de procéder aux démarches administratives correspondantes pour la prochaine année scolaire (2026-2027).

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Au regard des épisodes de sécheresse de plus en plus rapprochés, l'idée d'installer un ou plusieurs récupérateurs d'eau est évoquée.

- L'achat de 3 climatiseurs mobiles pour l'école donne pleinement satisfaction et a permis de maintenir l'école ouverte durant les températures caniculaires de juin.

- Le voyage scolaire initialement prévu du 24 au 26 juin est reporté à septembre ou octobre 2026 (pour donner suite à l'interdiction de la préfecture). Le conseil regrette que les 12 élèves de CM2 quittant l'école ne puissent y participer alors.

- M. le Maire et les adjoints ont rencontré le cabinet d'architecte PIL en vue d'une étude pour la réfection complète de la salle des associations et des services techniques. Une étude de faisabilité pour un montant de 1 990 € a été commandée (obligatoire pour initier une potentielle démarche et les demandes de subventions).

- A plusieurs reprises, des vitesses excessives ont été constatées dans le bourg. Afin d'identifier les possibilités techniques, un dispositif de comptage des véhicules et de leur vitesse a été installé. En fonction des résultats, les actions adéquates seront mises en place. M. le Maire rappelle qu'une partie des amendes de police pourrait être dédiée à la mise en place d'outil de prévention.

- M. le Maire a rencontré une psychomotricienne en vue de la mise en place de créneaux hebdomadaires sur Marat. Un loyer adapté doit lui être communiqué début 2027 si la période d'essai jusqu'à fin décembre se montre satisfaisante pour elle.
- M. le 1^{er} adjoint a rencontré Elop'tique qui poursuivra ses consultations sur Marat via un véhicule spécialement équipé. Mme Elodie CELLIER se positionnera à proximité de la maison Pouzet aux dates déjà annoncées. Un droit de place doit lui être communiqué.
- En l'absence de Mme Amandine CONRARD, M. le 1^{er} Adjoint fait un point sur le projet LEADER. En effet, une équipe d'élus s'est constituée et s'est réunie à plusieurs reprises, le but étant de définir un programme subventionnable en faveur de la rénovation du petit patrimoine (ex : le lavoir, les croix, les fontaines, les bacs...). Un dossier de subvention doit être posé d'ici fin octobre.
- M le 1^{er} adjoint explique qu'une rencontre est prévue le 29 juin prochain avec le PNRLF pour le panneautage de la zone humide et le nettoyage des mares.
- Les 26 et 27 septembre prochains, se déroulera une manche du championnat de France d'enduro organisée par le Moto Club du Livradois.
- M. le Maire informe, après d'incessantes relances, que les 14 K€ attendus au titre du dispositif « Cantine à 1€ » devraient être versés prochainement à la commune. Le dispositif est donc reconduit pour la dernière année (cycle de 3 ans).
- Une demande a été réceptionnée concernant une demande d'achat sur une parcelle de sectional à Fradas. Les demandeurs doivent être rencontrés au préalable.
- Une étude radon a été faite dans les bâtiments communaux. Il ressort une présence (limitée) de radon à l'école et à la mairie. Des actions simples seront entreprises et devraient permettre de réduire le taux.
- Imposition : M. le Maire informe signer prochainement une convention de fiabilisation des valeurs locatives des propriétés bâties avec la DGFIP.
- A compter du 1^{er} janvier prochain, toutes les communes ayant un PLUI devront de droit, mettre en place une taxe d'aménagement de 1 % minimum. A ce jour, Marat ne requiert aucune taxe de ce type. Après discussion, les élus s'accordent sur le taux de 1 % pour la taxe d'aménagement.
- Rencontre élus/agents le 28 août prochain.
- M. le Maire fait lecture des courriers de remerciement de l'association des donneurs de sang et de l'amicale des pompiers, pour les subventions versées.
- M. le Maire informe le conseil que la région AURA devrait offrir un barnum à la commune de Marat.

11/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES

- Mme BOSDECHER Joëlle et Mme GOURCY Geneviève tiennent à remercier la municipalité pour les subventions accordées et le soutien aux associations respectives Club Amitié Automne et CNCL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23h45.